

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LE 7 DECEMBRE 2022**

Convocation en date du 30 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-sept heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, , Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mr José NAVIO, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mr David FERNANDEZ, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Mélanie BACH, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Marie-Ange LARRUY à Mme Michèle BAREIL-GUERIN
Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Jean-Marie AMIGUES à Mr Alain LAPEYRE
Mme Elodie GARCIA à Mme Magalie BERLIOZ
Mr Pierre BAC à Mme Danièle LUQUET-PAGES
Mr Frédéric GARRIGUE à Mr Christophe BACHERE
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 Octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

0. Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juillet 2020, reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Juillet 2020, relative aux pouvoirs du Maire - Délégation du Conseil Municipal Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée :

➤ **J'ai fixé pour l'année 2023, les tarifs :**

- D'utilisation des Courts de tennis. (Décision n° 2022-0279)
- Des droits d'entrée de la Piscine. (Décision n° 2022-0280)
- Des activités mises en œuvre au titre du Contrat « Enfance et Jeunesse ». (Décision n° 2022-0281)
- De la Cotisation annuelle de la Bibliothèque. (Décision n° 2022-0282)
- Du droit d'entrée au Musée Petiet. (Décision n° 2022-0283)
- Du droit d'entrée au Musée Petiet à l'occasion d'animations. (Décision n° 2022-0284)
- Du droit d'entrée à la Salle d'exposition du « Musée du Piano ». (Décision n° 2022-0287)
- Du droit d'entrée à la Salle d'exposition du "Musée du Piano" à l'occasion d'animations. (Décision n° 2022-0288)
- De la Location du cinéma l'Elysée. (Décision n° 2022-0291)
- De la Location de la salle du rez-de-chaussée du cinéma l'Elysée. (Décision n° 2022-0292)
- De la Location du gymnase Louis Trémesaygues. (Décision n° 2022-0293)
- De la Location des salles du gymnase l'Olympie. (Décision n° 2022-0294)
- De la Location de la salle à usages multiples, avenue du 1^{er} Mai. (Décision n° 2022-0295)
- De la Location de la Petite Salle du Complexe de Monte Cristo. (Décision n° 2022-0296)
- De la Location des halles Place Général Leclerc. (Décision n° 2022-0297)
- De la Location de la salle Louis COSTES. (Décision n° 2022-0298)
- De la Location de la salle de réunion de l'Espace Fécos. (Décision n° 2022-0299)
- De la Location de l'Auditorium de la salle d'exposition du « Musée du Piano ». (Décision n° 2022-0300)
- De la Location de la salle 00 sise 36 Avenue Oscar Rougé (Décision n° 2022-0301)
- Des Concessions dans les cimetières. (Décision n° 2022-0302)
- Du Dépositaire du cimetière communal de Villeplane. (Décision n° 2022-0303)
- Des Cases du Columbarium. (Décision n° 2022-0304)
- Des Droits de place et redevances d'occupation domaniale. (Décision n° 2022-0305)
- Des Prestations de Service de Balayage au profit d'autres Communes. (Décision n° 2022-0306)

➤ **J'ai accordé la gratuité :**

- De l'accès au Musée Petiet à l'occasion de la 19^{ème} édition de la Nuit des Musées. (Décision n° 2022-0285)
- De l'accès au Musée Petiet à l'occasion de la 40^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine 2022. (Décision n° 2022-0286)
- De l'accès à la Salle d'exposition du « Musée du Piano » à l'occasion de la 19^{ème} édition de la Nuit des Musées. (Décision n° 2022-0289)
- De l'accès à la Salle d'exposition du « Musée du Piano » à l'occasion de la 40^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine 2022. (Décision n° 2022-0290)

➤ **J'ai fixé :**

- Pour la période allant du 1^{er} au 31 Décembre 2022, le prix des tickets vendus aux particuliers, permettant de monter sur le manège « train de Noël » et la piste de luge synthétique à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- 1,00 Euro le prix du ticket vendu aux particuliers (10 000 tickets)

(Décision n° 2022-0336)

► **J'ai conclu :**

▪ Après de l'Association KIOSQUE 1900, représentée par Monsieur Marc THIBAUT, demeurant 15 Route d'Alaigne, 11300 MALRAS, un contrat de vente pour l'animation musicale de LA FANFARE DU PERE NOEL qui aura lieu le Samedi 10 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, POUR un montant de 1 000 Euros.

(Décision n° 2022-0307)

▪ Après de SAPIE KATY Atelier Récup et Création, sise 7 Rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, représenté par Madame Catherine SANTORINI, un contrat de prestation de service, à l'occasion de la manifestation « Vendanges en fête », pour un atelier de décorations qui s'est déroulé Samedi 15 Octobre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 525 Euros.

(Décision n° 2022-0308)

▪ Après de la formation LES OISEAUX DE NUIT, sise 3 Rue du Progrès, 66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE, représentée par son artiste mandataire Dominique COLOMBIE, un contrat de vente pour un spectacle qui aura lieu le Vendredi 23 Décembre 2022, au cinéma l'Elysée à LIMOUX, pour un montant de 2 990,35 Euros.

(Décision n° 2022-0309)

▪ Après de la SCOP ABADIE – 29, Avenue Oscar Rougé – 11300 LIMOUX, un marché complémentaire pour des travaux de peinture et de sols souples supplémentaires imprévus suite au démontage des panneaux translucides dans le cadre de la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémsaygues de LIMOUX et plus précisément son LOT N° 3 - Isolation par l'extérieur – Peinture, pour un montant total s'élevant à la somme de 50 353,80 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0310)

▪ Après de la SAS SYNBIRD – 7, Rue Sainte Barbe – 73000 CHAMBERY, un marché public ayant pour objet la mise en place d'une application web pour la gestion des prises de rendez-vous en ligne du Service Etat-Civil et Urbanisme de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 400,00 Euros Hors Taxes et se détaillant de la façon suivante :

- Coût de Fonctionnement annuel - Abonnement annuel – Pack 1 RDV en ligne jusqu'à 4.00 prises de rdvs annuels + 2 SMS par rendez-vous (Hébergement, Maintenance, SMS, Mail, Statistiques, Mises à jour, Assistance et Support) pour un montant révisable de 1 150,00 Euros Hors Taxes ;
- Coût Mise en place et formation (Ouverture du projet, Création agendas électroniques, Paramétrages par services, Création du scénario (parcours usagers), Mise en place des messages de confirmation par prestations, Création des comptes utilisateurs associés avec droits, Assistance et support) pour un montant de 1 250,00 Euros Hors Taxes.

Etant précisé dans un premier temps, que cet engagement est conclu pour une période de 2 ans à compter de sa date de notification. A l'issue de cette période, il pourra être reconduit tacitement pour une durée d'un an, à moins d'une dénonciation du contrat 2 mois avant la date anniversaire, sans que ce dernier ne puisse excéder 4 ans.

Puis dans un second temps que conformément aux conditions générales de services de la SAS SYNBIRD, les conditions financières suivantes seront appliquées, à savoir :

- 0,30 Euros Hors Taxes par rendez-vous et/ou démarche supplémentaire,
- 0,062 Euros Hors Taxes par SMS supplémentaire non lié à des rendez-vous mais à des envois d'information à des utilisateurs ;
- 12,00 Euros Hors Taxes par guichet supplémentaire pour la file d'attente, qui s'entend comme tout agenda amené à recevoir du public sur une file d'attente ;

- 140,00 Euros Hors Taxes par heure d'assistance spécifique au-delà de ce qui est compris dans le forfait.

(Décision n° 2022-0311)

▪ Auprès de la CARROSSERIE LABATUT – 12, Avenue des Pyrénées – 11300 LAURAGUEL, une consultation pour des travaux de carrosserie divers pour la micro-benne des services techniques de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 181,00 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0312)

▪ Auprès de Monsieur Jacques Jean-Pierre MAIREVILLE, retraité, époux de Madame Nadine Rémie CHAPELET demeurant à MAGRIE (AUDE) Route de LIMOUX, une location pour un lot de l'immeuble sis 22 Rue des Augustins à LIMOUX, cadastré section DA n° 151, d'une superficie d'environ 216 m² en vue de l'amélioration et l'optimisation du fonctionnement des organismes et autres services municipaux implantés à l'Espace Colette LAGOUTTE de LIMOUX.

(Décision n° 2022-0313)

▪ Auprès de ENTREMETS ET SAVEURS, représenté par Madame Katia BOULLIER, demeurant 11300 SAINT POLYCARPE, un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour deux ateliers pâtisseries qui se dérouleront Dimanche 11 et Samedi 17 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 1 200 Euros.

(Décision n° 2022-0314)

▪ Auprès de l'Atelier Coquelicot représenté par Madame Françoise GOUVERNEUR, demeurant 1 Chemin des Bausses, 11300 VILLELONGUE D'AUDE, un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour un atelier peinture qui se déroulera le Samedi 10 Décembre 2022, pour un montant de 570 Euros.

(Décision n° 2022-0315)

▪ Auprès de la SARL Cie LES ENJOLIVEURS, sise Le Bourg, 12230 STE EULALIE DE CERNON, représentée par son gérant Monsieur Thierry CADENET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « La Grande Parade » qui aura lieu Vendredi 23 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 18 000 Euros.

(Décision n° 2022-0316)

▪ Auprès de la SARL Cie LES ENJOLIVEURS, sise Le Bourg, 12230 STE EULALIE DE CERNON, représentée par son gérant Monsieur Thierry CADENET, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « La Princesse des Glaces » qui aura lieu Samedi 10 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 4 000 Euros.

(Décision n° 2022-0317)

▪ Auprès de l'Association FLORA EVENEMENTS, dont le siège social est situé 139 Rue du Cep de Vigne, 34160 CASTRIES, représentée par Madame Sandrine SALTEL, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle à l'occasion de la Fête des personnes âgées, qui se déroulera au cinéma l'Elysée à Limoux les 14, 15, 16 et 17 Décembre 2022 pour un montant de 11 700 Euros.

(Décision n° 2022-0318)

▪ Auprès de la société SONEPAR CONNECT CARCASSONNE – Z.I. La Bouriette – Chemin de Maquens – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture et la livraison de relais temporisés et autres petits matériels électriques divers pour les illuminations de Noël et du Nouvel An de la Commune de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 10 262,68 Euros Hors Taxes. (Décision n° 2022-0321)

- Auprès de l'Association ADAM ROCK, dont le siège social est situé 20 Rue Amiral Rieunier, 81000 ALBI, représentée par Madame Isabelle CAPRON, un contrat de cession de droits de représentation de spectacles pour des animations, qui auront lieu les 18, 21, 23 et 24 Décembre 2022 à LIMOUX, avec pour un montant de 3 500 €uros.
(Décision n° 2022-0322)

- Auprès de l'Association ATOMES PRODUCTIONS, sise 46 Allée d'Iéna, 11000 CARCASSONNE, représentée par son Directeur Monsieur Stéphane CANO, un contrat de vente du droit d'exploitation de spectacles pour 3 concerts, qui auront lieu les 11, 21 et 23 Décembre 2022 à LIMOUX, pour un montant de 4 175,65 €uros.
(Décision n° 2022-0323)

- Auprès de la société CASAL SPORT SUD-OUEST – 1, Rue Edouard BLEROT – ZA ACTIVEUL – ALTORF-DACHSTEIN – 67129 MOLSHEIM Cedex, une consultation pour la fourniture et l'installation d'équipements sportifs au Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 25 256,55 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0325)

- Auprès de l'Atelier KATY Récup et Création, sis 7 Rue du Cougaing, 11300 LIMOUX, représenté par Madame Catherine SANTORINI, un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour deux ateliers de décorations de Noël qui se dérouleront le Mercredi 21 Décembre 2022 et le Mercredi 28 Décembre 2022, pour un montant de 800 €uros.
(Décision n° 2022-0326)

- Auprès de la SARL HELFRICH-FARRJOP – 3, Rue des Prés – 67330 KIRRWILLER, une consultation pour la fourniture et la livraison de jouets pour le Noël des Enfants de la Commune de LIMOUX pour l'année 2022, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 732,67 €uros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0327)

- Auprès de Madame Judith MORAND un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le mardi 15 novembre 2022 de 8h30 à 10h30 à l'école Louis Pasteur, pour un montant de 100 €uros TTC.
(Décision n° 2022-0328)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le mardi 15 novembre 2022 de 13h30 à 15h30 à l'école Jean Moulin, pour un montant de 100 €uros TTC.
(Décision n° 2022-0329)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le jeudi 17 novembre 2022 de 8h45 à 10h45 à l'école Victor Hugo, pour un montant de 100 €uros TTC.
(Décision n° 2022-0330)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre » qui a eu lieu le vendredi 18 novembre 2022 de 13h30 à 15h30 à l'école Jean Moulin pour un montant de 100 €uros TTC.
(Décision n° 2022-0331)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le mardi 22 novembre 2022 de 8h30 à 10h30 à l'école Louis Pasteur, pour un montant de 100 Euros TTC.
(Décision n° 2022-0332)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le mardi 22 novembre 2022 de 13h30 à 15h30 à l'école Jean Moulin, pour un montant de 100 Euros TTC.
(Décision n° 2022-0333)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le jeudi 24 novembre 2022 de 8h45 à 10h45 à l'école Victor Hugo, pour un montant de 100 Euros TTC.
(Décision n° 2022-0334)

- Auprès de Madame Judith MORAND, un contrat d'engagement pour une séance d'oralisation de texte, rythme et positionnement de la voix en lecture à voix haute dans le cadre de l'atelier « Des murs du musée au théâtre de papier : conte-moi une œuvre », qui a eu lieu le vendredi 25 novembre 2022 de 13h30 à 15h30 à l'école Jean Moulin, pour un montant de 100 Euros TTC.
(Décision n° 2022-0335)

- Auprès d'OCCITANIE DIVERTISSEMENT, sise 184 Rue François Mauriac, 34130 MAUGUIO, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle pour un spectacle de Guignol et le trésor des pirates qui aura lieu le Mercredi 28 Décembre 2022, à LIMOUX, pour un montant de 750 Euros.
(Décision n° 2022-0337)

- Auprès de la Formation musicale « Banda de Limos », représentée par son Président Monsieur Florian ROBLES, demeurant 52 Chemin de Lacanal, 11300 LIMOUX, un contrat de vente du droit d'exploitation d'un spectacle pour un concert qui aura lieu le Samedi 17 Décembre 2022, Place de la République à LIMOUX, pour un montant de 800 Euros.
(Décision n° 2022-0341)

- Auprès de NANIE Artisan créateur, représenté par Madame Mélanie GILLET, demeurant 9 Promenade de la Fontaine, 11240 ESCUEILLENS ST JUST, un contrat de prestation de service, à l'occasion des Fêtes de Noël, pour deux ateliers de décorations de Noël qui se dérouleront le Vendredi 23 Décembre 2022 et le Vendredi 30 Décembre 2022, pour un montant de 400 Euros.
(Décision n° 2022-0343)

- Auprès de la SARL NEXTCONTREPOINT – BRANDIE – La Halle Tropisme / Bureau #14 – 121, Rue Fontcouverte – 34070 MONTPELLIER, une consultation pour la refonte du site web de la Commune de LIMOUX, pour un montant s'élevant à la somme de 19 795,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0344)

- Auprès de la société SONEPAR CONNECT CARCASSONNE – Z.I. La Bouriette – Chemin de Maquens – 11000 CARCASSONNE, une consultation pour la fourniture de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) pour le Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 491,68 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0346)

▪ Auprès de la société LES MOULINS DE LA CATALOGNE – Z.E Nicolas Appert – 350, Avenue Georges Frêche – 11400 CASTELNAUDARY, une consultation pour la fourniture et la livraison de gâteaux « Le Limos » dans le cadre du Gouter des Aînés organisé par la Commune de LIMOUX les 15, 16 et 17 Décembre 2022 à la Salle Elysée II, Promenade des Marronniers à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 2 076,10 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0350)

➤ **J'ai accepté :**

▪ La proposition technique et financière établie par le groupement SINOPIA / CITTANOVA dont le mandataire est la SARL SINOPIA ayant son siège social 74, Boulevard de la Prairie au Duc – 44200 NANTES, relative à une mission de rédaction d'une charte et d'un règlement des différentes terrasses implantées sur la Place de la République à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 14 925,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0319)

▪ La proposition financière établie par la société NETIFUL dont le siège social est situé 898, Route de Cassiada – 40990 TETHIEU, relative à la mise en place d'une solution de protection et de filtrage internet pour les écoles de la Commune de LIMOUX (Solution NETIFULBOT ULTRA PACK 5 ANS), et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 2 861,96 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0320)

▪ La proposition financière établie par la SAS « Millesime Packaging » - Le Mas des Oliviers - Chemin de Peyrefiche - 11600 VILLEGLY, relative à une prestation de conseils en communication pour notamment l'élaboration du nouveau site internet de la Commune de LIMOUX, et ce pour un montant total s'élevant à la somme de 15 000,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0324)

▪ La proposition commerciale établie par la société CABRIE DEMENAGEMENT – Z.I La Devèze – 31 Bis, Avenue de Catalogne – 11300 LIMOUX, relative au déménagement du musée de l'Imprimerie dans les anciens locaux de l'école maternelle Saint Exupéry sis Rue Blanquerie à LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 6 030,00 Euros Hors Taxes.
(Décision n° 2022-0339)

▪ Dans le cadre de la manifestation « Les Trophées des Sports 2022 » organisée par la Commune de LIMOUX le 02 Décembre 2022 au Gymnase de l'Olympie :

- La proposition commerciale établie par le traiteur « SAS CHEZ LIONEL » – 1, Place de la République – 11300 LIMOUX, relative à la fourniture d'un apéritif dinatoire (navettes individuelles au poulet, bœuf et thon) pour un montant total s'élevant à la somme de 2 184,00 Euros Hors Taxes.
- La proposition commerciale établie par la Boulangerie/Pâtisserie « Les Moulins de la Catalogne » - ZI La Devèze – 35, Avenue de la Catalogne - 11300 LIMOUX, relative à la fourniture d'un apéritif dinatoire (plaques de pizzas et de quiches ainsi que des mignardises) pour un montant total s'élevant à la somme de 2 657,52 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0342)

➤ **J'ai signé :**

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des fournitures (Protections murales GES bâche classe Feu M2 – 2000 x 1000 x 20 mm à coller aux murs) avec la société CASAL SPORT SUD-OUEST - 1, Rue Edouard BLERIOT – ZA ACTIVEUM – ALTORF-DACHSTEIN – 67129 MOLSHEIM, titulaire de la consultation relative à la fourniture et l'installation d'équipements sportifs du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant total s'élevant à la somme de 3 995,55 Euros Hors Taxes.

(Décision n° 2022-0338)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SAS ETS ROBERT – 22, Rue de la Gare – 11250 POMAS, titulaire du Lot N° 5 – Electricité – Rénovation éclairage, du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX et pour un montant de 3 598,22 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de + 13,68 %.

(Décision n° 2022-0340)

▪ Avec la SAS Apave Infrastructures et Construction France (AICF) sis 6, Rue du Général Audran – Immeuble Canopy – CS 60123 – 92412 COURBEVOIE Cedex, différents Avenants de Cession suite à une séparation juridique des activités de la SAS APAVE SUDEUROPE, relatifs à des missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour la Piscine Municipale, l'Ecole maternelle Jacques PREVERT mais également le Gymnase Louis Trémesaygues dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux lancé par la Commune de LIMOUX.

Etant précisé d'une part, que ces avenants de cession prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2023 et qu'ils ont pour objet de céder les marchés et de transférer les prestations à AICF qui s'engage à les exécuter aux mêmes conditions techniques et commerciales que celles notifiées initialement. Et d'autre part, qu'à compter de cette date de transfert, les règlements devront être versés à AICF, conformément aux nouvelles références bancaires portées sur les factures adressées à la collectivité.

(Décision n° 2022-0345)

▪ Un Avenant N° 1 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la société ST GROUPE – ZAC Pioch Lyon – 34160 BOISSERON, titulaire du Lot N° 4 – Sol sportif, du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant de 10 811,50 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 1 de + 12,82 %.

(Décision n° 2022-0347)

▪ Un Avenant N° 2 relatif à une augmentation du montant des travaux avec la SAS S.A.C.M.A – ZA de Sautès – Rue de l'Industrie – 11800 TREBES, titulaire du Lot N° 1 – Désamiantage – Couverture bac acier – Panneaux translucides – Serrurerie – Menuiseries métalliques du marché de travaux pour la rénovation énergétique du Gymnase Louis Trémesaygues de LIMOUX, pour un montant de 680,00 Euros Hors Taxes, soit un pourcentage d'écart induit par l'avenant N° 2 de + 0,25 %.

(Décision n° 2022-0348)

▪ Avec la Société EXTERION MEDIA FRANCE dont le siège social est situé 3, Esplanade du Foncet – 92130 ISSY LES MOULINEAUX :

- Un Avenant N° 2, relatif à une prolongation pour une durée supplémentaire de 24 mois de la convention de concession municipale d'affichage sur le domaine public communal, fixant ainsi son échéance au 31 Décembre 2023.

- Un Avenant N° 2, relatif à une prolongation pour une durée supplémentaire de 24 mois de la convention de concession municipale d'affichage sur le domaine privé communal, fixant ainsi son échéance au 31 Décembre 2023.
- Un Avenant N° 3 à la convention de concession municipale d'affichage sur le domaine public communal, relatif à la modification de 2 emplacements à 2 faces avec modification de la surface du panneau à 8 m² (soit initialement 2 panneaux de 12 m² simple face en 2 panneaux de 8 m² doubles faces).
Etant précisé enfin que le tarif de la redevance annuelle demeure inchangé et reste fixé à la somme de 65,00 Euros le m² d'affichage tout comme les autres clauses et conditions de ladite convention.

(Décision n° 2022-0349)

Arrivée de Madame Marie-Ange LARRUY et de Madame Leïla KEBIR pendant la lecture des décisions leurs procurations à Madame Michèle BAREIL-GUERIN et à Monsieur François KHOURY tombent.

1. Adhésion de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Eaux du Limouxin et Modification statutaire.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

2. Détermination des dates d'ouverture des commerces le dimanche durant l'année 2023.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL –
Madame Delphine AUTRET-DUPONT

3. Tarif du droit d'entrée au Festival « NAVA » - Année 2023

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 2 – Mme Danièle LUQUET-PAGES – Mr Christophe BACHERE

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

4. Attributions de subventions – Exercice 2023.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

5. Attribution de subvention – Règlement façades.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Gilbert AUPIN

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'Association « Solid'Air ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

7. Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'E.S.A.T. « Les Ateliers du CERS ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

8. Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, dans le cadre du financement de la mise en valeur des façades et des devantures commerciales.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

9. Demande de subvention auprès de l'Union Européenne (Programme LEADER) dans le cadre de la création d'un musée numérique « Micro Folie itinérante ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

**10. Convention Commune de LIMOUX /SYADEN (Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique)
Mission d'audit énergétique bâtiment ciblé (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique)**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE -
Monsieur Christophe BACHERE

11. **Convention de partenariat Commune de LIMOUX / Société SEM ELO Energies Locales d'Occitanie**
Développement, construction et exploitation d'un projet photovoltaïque au sol au lieu-dit « Laux ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Alain LAPEYRE

12. **Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin**
Etude pré-opérationnelle d'opération programmée.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

13. **Convention Commune de LIMOUX / Divers partenaires**
Création et fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit à LIMOUX

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

- 14. Convention Commune de LIMOUX / Association « Centre de Formation Professionnelle du Midi »**
Réalisation de travaux dans le cadre de la formation de stagiaires.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Mélanie BACH

- 15. Convention Commune de LIMOUX / Association « BATIPOLE EN LIMOUXIN »**
Réalisation de Travaux dans le cadre de la formation des stagiaires.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Mélanie BACH

- 16. Convention Commune de LIMOUX/Association Audoise Sociale et Médicale – USSAP**
Mise à disposition du complexe sportif « Monté Cristo ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

- 17. Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - Information Jeunesse**
Tarif de l'entrée à la Piscine Municipale sur présentation de la carte ACTI CITY.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

**18. Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - Information Jeunesse
Tarif d'entrée au Festival « NAVA » sur présentation de la carte ACTI CITY.**

VOTE :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 2 – Madame Danièle LUQUET-PAGES – Mr Christophe BACHERÉ

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Madame Caroline MARTY-FONTANET

**19. Convention Commune de LIMOUX / Institut Saint Joseph
Mise à disposition de locaux en Centre d'Hébergement dans le cadre de la journée
consacrée aux Carnavals du Monde.**

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

**20. Convention Commune de LIMOUX / SA ENEDIS.
Servitude de passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée
section BV n° 245**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**21. Contribution financière Commune de LIMOUX / SA ENEDIS
Déplacement d'ouvrage électrique 47, Chemin de Taïch à LIMOUX**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

22. Cession de la résidence du Marché Couvert, 35 Rue Mauconseil, à Habitat Audois.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

23. Cession parcelle à proximité de la parcelle cadastrée section AN n° 42.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

**24. Dénomination de la voie située entre les parcelles cadastrées section DO n° 104 et DR n° 184
sises lieu-dit Villeplane et Luguel.**

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN – Mme Danièle
LUQUET-PAGES

25. Détermination du Taux de Promotion pour Avancements de Grade.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Pierre ROUQUAIROL

26. Don d'un tableau « Rêverie-Marichou » de Marie Petiet.

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur David FERNANDEZ

**27. Inscriptions Budgétaires
Exercice 2022.**

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

**28. Budget Principal 2022
Virement de Crédit**

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

29. Autorisation pour Mandatement des factures 2023 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Principal de l'Exercice 2022.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

30. Budget Primitif Annexe 2023 du Service de Production de l'Eau Potable.

VOTE :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 4 – Mr Christophe BACHERE - Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND - Monsieur Albert NADAL

31. Tarif 2023 Surtaxe sur l'Eau relative à la production de l'Eau Potable.

VOTE :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 3 – Mme Delphine AUTRE-DUPONT – Mr Julien RANCOULE – Mr Maxime BOT

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

32. Vente aux Enchères « Toques et Clochers ».

VOTE :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

COMITE SECRET :

**33. Budget Principal 2022
Admission en non-valeur.**

VOTE :

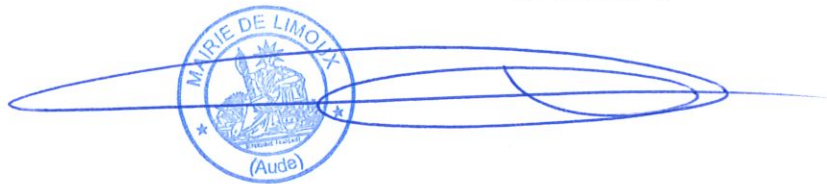
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

INTERVENANT : Monsieur Pierre DURAND

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 Heures 15.

Fait en Mairie, LIMOUX le 7 DECEMRE 2022

LE MAIRE,



Pierre DURAND